



COMPTE RENDU DE LA COMMISSION MISSION HANDICAP

Du 25 Mai 2018

Mesdames Bridet Marie Pascale Souad Nassih seront les nouvelles référentes de la DRH pour la commission mission handicap

Rappel du 7^{ème} accord :

Des engagements autour de 4 axes

- ✓ Recrutement et intégration
- ✓ Maintien dans l'emploi et sécurisation des parcours professionnels
- ✓ Communication, sensibilisation et formation
- ✓ Management de la démarche

Bénéficiaires de l'accord

- ✓ Les salariés reconnus travailleur handicapé.
- ✓ Les salariés qui ont déposé un dossier auprès de l'organisme compétent, en bonne et due forme et qui attestent du dépôt de ce dossier, jusqu'au résultat de celui-ci.

Dans le cadre de la prévention, la sécurisation des parcours professionnels et le maintien dans l'emploi de l'ensemble de nos collaborateurs, certaines mesures s'appliquent plus généralement à l'ensemble des salariés et plus particulièrement à ceux qui rencontrent une situation de handicap temporaire ou des difficultés de santé.

Recrutement et intégration

- ✓ Maintenir un haut niveau de recrutement : 450 embauches sur les trois années de l'accord
- ✓ Dont 180 en CDI, par recrutement direct ou à l'issu d'un CDD dont 140 alternants
- ✓ Quels moyens pour atteindre nos objectifs ?
 - Aides financières de la Mission Handicap :
1 mois de FP lors de la titularisation en CDI d'un travailleur handicapé suite à un stage, un CDD, d'un salarié issu du secteur adapté
 - 2 mois de FP pour le recrutement d'un salarié ayant un handicap lourd.
- ✓ Renforcer la collaboration avec le secteur protégé et adapté
- ✓ Déterminer les types de prestations et de services auxquels les établissements pourraient faire appel ; proposer un annuaire référençant les EA / ESAT locaux
- ✓ Mobiliser les partenaires spécialisés du recrutement et de la formation

Faciliter l'accueil des salariés en situation de handicap

- ✓ Sensibilisation du collectif de travail
- ✓ Aménagement du poste et de la charge de travail de la personne mise en œuvre de l'Emploi accompagné
accompagnement par un interlocuteur privilégié
- ✓ Support d'information remis dès l'accueil
- ✓ Formations accessibles
- ✓ Aménagement de postes et situations de travail en renforçant la collaboration avec le Service de santé au travail et SAMETH
- ✓ Aménagement matériel
- ✓ Aménagement organisationnel
- ✓ Autorisation d'absence rémunérée 6 fois par an pour examens ambulatoires fréquents nécessaires
- ✓ Aménagement des fins de carrière plus accessible pour les

- salariés reconnu travailleur handicapé
- ✓ Des bilans de compétences pris en charge par la Mission handicap
 - ✓ Prise en charge des aménagements à la personne
 - ✓ Prise en charge du déménagement du salarié handicapé
 - ✓ Aménagement d'horaire pour le salarié ayant à sa charge un proche handicap
 - ✓ **Prise en charge d'une journée d'absence rémunérée par la Mission handicap pour réaliser les démarches nécessaires à la reconnaissance ou renouvellement.**

Les aides financières de la Mission Handicap

- ✓ Prise en charge des frais relatifs à l'aménagement de poste du collaborateur TH
- ✓ 2 mois de FP en cas de reclassement d'un salarié handicapé
- ✓ Prime forfaitaire de 1000€ dans les FP pour tout travailleur handicapé reclassé et toujours en poste 12 mois plus tard.

Redonner du souffle et de la visibilité à la politique mise en œuvre

- ✓ Réaliser un plan de communication pour coordonner les messages et les supports de communication
- ✓ Insérer un point handicap à l'ordre du jour de chaque réunion ordinaire de CHSCT
- ✓ Afficher dans chaque établissement les fonctions de pilote, de copilote et de copilote CHSCT
- ✓ Impliquer et accompagner l'équipe Mission Handicap dans la mise en place d'événements à l'occasion de la SEEPH
- ✓ Utiliser les nouveaux supports de communication

Sensibiliser les salariés et les managers

- ✓ Communiquer de manière ciblée auprès des travailleurs handicapés eux- mêmes
- ✓ Informer automatiquement les salariés, nouvellement reconnus ou ayant renouvelé leur reconnaissance travailleur

handicapé, des aides auxquelles ils bénéficient dans le cadre de l'accord handicap.

- ✓ Redynamiser la sensibilisation des managers pour qu'ils puissent relayer les messages essentiels auprès de leurs équipes
- ✓ Former les équipes Ressources Humaines régionales et bassins pour qu'elles viennent en soutien des pilotes, copilotes handicap.
- ✓ Développer le lien entre les services RH des magasins et contact RH sur le suivi des travailleurs handicapés.
- ✓ Courrier d'information 6 mois avant l'échéance des RQTH
- ✓ Suivi des dossiers de renouvellement et nouvelle reconnaissance
- ✓ Proposer un diagnostic personnalisé aux établissements qui ont un taux d'emploi inférieur à 6%

Le budget est composé :

- ✓ Des contributions que l'entreprise aurait à défaut d'accord dû verser à l'AGEFIPH.
- ✓ D'une enveloppe budgétaire à hauteur de 3.300.000 € (y compris les aides de l'AGEFIPH) sur la période d'application du présent accord.

	2017				2018				2019				TOTAL			
	Montant K€	Agefiph	Prévision budget année	Poids par axe	Montant K€	Agefiph	Prévision budget année	Poids par axe	Montant K€	Agefiph	Prévision budget année	Poids par axe	Montant K€	Agefiph	Prévision budget année	Poids par axe
Animation et suivi de l'accord	202 €		202 €	20,0%	218 €		218 €	20,0%	240 €		240 €	20,0%	660 €		660 €	20,0%
Actions de formation / sensibilisation	141 €		141 €	14,0%	153 €		153 €	14,0%	168 €		168 €	14,0%	462 €		462 €	14,0%
Recrutement et insertion	91 €		91 €	9,0%	98 €		98 €	9,0%	108 €		108 €	9,0%	297 €		297 €	9,0%
Maintien dans l'emploi	228 €	227 €	455 €	45,0%	307 €	205 €	512 €	47,0%	338 €	226 €	564 €	47,0%	893 €	658 €	1 551 €	47,0%
Communication	121 €		121 €	12,0%	109 €		109 €	10,0%	120 €		120 €	10,0%	330 €		330 €	10,0%
Dépenses	783 €	227 €	1 010 €	100,0%	885 €	205 €	1 090 €	100%	974 €	226 €	1 200 €	100%	2 642 €	658 €	3 300 €	100%

Pour Force Ouvrière il y a encore beaucoup trop de magasins ou rien n'est respecté, il faut encore faire des rappels aux directeurs afin qu'ils arrivent à faire passer les messages aux salariés handicapés c'est bien dommage !

La société « ALIXIO mobilité » accompagnera les collaborateurs PAM STATION elle viendra en supplément de la cellule PSYA

C'est une démarche qui restera dédiée aux situations de handicap pour les salariés qui souhaiteraient partir en externe et qui n'auraient pas d'idée de projet, ou qui auraient des projets et qui souhaiteraient de l'aide.

Aide aussi pour le calcul des départs à la retraite

Un numéro vert 0800730442

Si aucun poste adapté n'est proposé aux salariés handicapés, venant des PAM et STATIONS, ceux-ci pourront s'ils le souhaitent rester à leur poste !

La Délégation FO :

VENDEROTTE CHANTAL	- Douai
MANU MATEO	- Nevers
DOROTA ROWICKI	- Saran
LEMAY MARTINE	- Ollioules